



*Association Iséroise pour la Promotion du BIA
AIPBIA*

Partie à conserver par les élèves et leurs parents

MISE EN ŒUVRE DU B.I.A. – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

La préparation du B.I.A. est ouverte aux jeunes à partir du collège. La connaissance de certaines notions de mathématiques et de physique aide à mieux comprendre et suivre la formation. Nous conseillons cette formation à partir de la classe de seconde. Complément d'information sur le site du rectorat de Grenoble :

bia.ac-grenoble.fr

Le nombre d'élèves est limité à 75 élèves répartis en trois classes de 25. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers.

En s'inscrivant, les élèves s'engagent à suivre la formation avec assiduité.

Un appel est fait à chaque cours avec feuille d'émargement. Pour réussir un travail personnel sera nécessaire.

- La formation sera dispensée au lycée VAUCANSON de Grenoble en dehors des horaires habituels de cours, d'octobre 2018 à mi-mai 2019, hors vacances scolaires.
- Les cours auront lieu
 - 1 classe le Mardi après-midi de 17h30 à 19h30, priorité à Vaucanson.
 - 2 classes le Mercredi après-midi de 13h30 à 15h30, ouvertes à tous
 - quelques places pourront être proposées à l'EPA – mercredi après midi
- Le programme officiel comprend 40 H minimum de cours obligatoires :
 - ✓ Aérodynamique, aérostatique et principes du vol
 - ✓ Etude des aéronefs et des engins spatiaux
 - ✓ Météorologie & Aérologie
 - ✓ Navigation, réglementation, sécurité des vols
 - ✓ Histoire et culture de l'aéronautique et du spatial

Un cours d'Anglais Aéronautique (option non obligatoire à l'examen) sera proposé. Ce cours se fera à la suite du cours obligatoire, à confirmer.

- La formation sera assurée par des formateurs qualifiés CAEA de l'Association Iséroise pour la Promotion du BIA. Les élèves seront membres de cette association pour la durée des activités.
- Les formateurs sont principalement M. COURBIERE et M. ROMANENS, professeurs au lycée VAUCANSON ; M. MOUFLARD, M. SCIUS, M. PECHER ; ils pourront se faire aider par d'autres enseignants, tous membres de l'AIPBIA.

- Il est prévu de donner l'opportunité à chaque élève de faire un ou deux vols entre le mois de Février et le mois de Mai. Le coût de ces vols dépendra du niveau de subvention et de sponsoring obtenu.
 - Les vols « avion » seront probablement réalisés sous convention avec l'Aéroclub du Dauphiné (ACD au Versoud). Pendant les vols BIA, l'élève est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'avion.
 - Pour information : le coût d'une heure de vol, hors pilote, est de environ 140 €. En 2018, nous avons pu proposer une heure de vol pour 30 €, les pilotes étant bénévoles.
 - Le transport des élèves à l'aérodrome du Versoud sera assuré par les parents.
 - Les vols auront lieu selon les conditions météo et la disponibilité des aéronefs et des instructeurs, éventuellement pendant le week-end ou les vacances scolaires.

- Coût total de la formation par élève = 80 € : Un chèque à l'ordre de AIPBIA est à remettre avec le dossier d'inscription. Cela inclus :
 - L'adhésion à l'association
 - Les frais AIPBIA comprenant les cours théoriques, les frais associatif AIPBIA, l'accès aux cours téléchargeables sur Internet, frais d'entrée pour visites de site aéronautique locaux, l'achat de fournitures pour l'enseignement

L'inscription (en mars), auprès du rectorat, à l'examen national est gratuit (en 2018 ...).

Au vu de cet effort financier et eu égard au bénévolat de toute l'équipe,

seuls les jeunes, motivés et prêts à travailler, doivent s'inscrire.

- Tout sponsoring nouveau est le bienvenu et permettra à d'autres jeunes de bénéficier de bonnes conditions financières pour découvrir ce milieu aéronautique.

Coordonnées utiles

Site Internet AIPBIA: <http://www.aipbia.org/>

Contact : contact@aipbia.org



DOSSIER D'INSCRIPTION à la CLASSE BIA 2018-2019

A remettre le 20 septembre 2018 et au plus tard le 1 Octobre 2018

Avec chèque, photo d'Identité (mettre le nom au dos), et copie de la Carte d'Identité

Merci d'écrire lisiblement

Elève :

NOM Prénom
Date de naissanceLieu de naissance :Nationalité :
Adresse
.....
E Mail : Téléphone :

Représentant légal 1 du mineur

NOM Prénom
Adresse
.....
Mail : Téléphone :

Représentant légal 2 du mineur

NOM Prénom
Adresse
.....
E Mail : Téléphone :
Etablissement scolaire pour l'année 2018/2019 :
.....

Adresse de l'établissement scolaire pour l'année 2018-2019:
.....
.....

.....Classe

Boursiers de l'éducation nationale en 2018 : Oui Non

Boursiers de l'éducation nationale en 2019 : Oui Non

Inscription au Jeunes Ailes de la F.F.A. (voir ci-dessous) :Oui Non

Les données recueillies par l'association ont pour but de pouvoir communiquer avec les jeunes et leurs représentants légaux pour le bon déroulement et suivi du programme pour l'année scolaire en cours.

Engagement moral

L'inscription à ce cours oblige l'élève à la plus grande assiduité. Toute absence devra être justifiée.

Une tenue correcte sera exigée en toute circonstance.

Le règlement intérieur de l'établissement d'accueil (Vaucanson ou EPA) sera respecté, en particulier en ce qui concerne les horaires et l'utilisation des portables.

Si des photos sont faites au cours des activités, vous donnez l'autorisation à l'association de les utiliser : documentation, article de journal, communication auprès de tiers

Date et signatures, « bon pour accord »

L'élève :

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Dossier à fournir :

- La fiche d'inscription remplie
- Une photo d'identité
- Copie de la carte d'identité
- Chèque de 80 € à l'ordre de l'AIPBIA

Nos partenaires pédagogiques :



L'Ecole des Pupiles de l'air



Nos partenaires financiers et logistiques :

Rotary



Partenaire informatique

La FFA (Fédération Française Aéronautique)

La Licence Fédérale « Jeunes Ailes »

Programme Objectif BIA :

Envoi individuel aux souscripteurs : la carte licence fédérale « Jeunes Ailes » qui n'est pas une licence Pilote. Obligatoirement associée au programme Objectif BIA dans le cadre de la formation au BIA

Durée de validité : du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Assurance fédérale associée : individuelle accident avec capital de 5 000 € (décès, invalidité permanente totale ou partielle)

6 mois d'abonnement à Info-Pilote (de janvier à juin 2019)

Après réussite à l'examen du BIA :

Avec un temps de vol d'un minimum de 55 min en place avant un bon de 50€ offert par la FFA est versé à l'Aéro-club, il peut être utilisé lors d'un vol de découverte ou d'un baptême de l'air ou en un crédit pour commencer une formation de pilote.

Dès juin 2019, en s'inscrivant dans un aéroclub agréé, en payant la licence 2019 et l'abonnement à Info-Pilote 2019* (62€ + 13€ + 41€ = 116€)*, la FFA lui offre la Licence + l'Assurance 2018 (de juin 2019 à décembre 2019) et l'abonnement à Info-Pilote pour 2019 (2nd semestre 2019).

**Prix du programme 2017 / 2018 : à confirmer pour 2019*

- Une bourse de 165€ dans le cadre d'OBJECTIF PILOTE / AÉROJEUNES sera versée à l'obtention du Brevet de Base . Une bourse du même type sera versée sur un autre objectif similaire lorsque le Brevet de Base sera remplacé.

Pour vous inscrire à ce programme, cocher la case « oui » du bulletin d'inscription et faire un chèque de 23 € à l'ordre de l'AIPBIA.



La Licence/Assurance « Jeunes Ailes »

Informations reprises de la notice de l'an passé, après accord de la FFA